

L'*Union Médicale* m'a reproché de faire "une erreur d'interprétation qu'il est bon de ne pas propager," quand j'ai prétendu qu'Ontario voulait du fédéralisme pour imposer son programme, (qu'elle n'avait pu faire agréer par le bureau provincial de la province de Québec lors des pourparlers pour la réciprocité interprovinciale), afin de rehausser le niveau des études dans les autres provinces et rendre ainsi leurs licences équivalentes à la sienne, et cela, sans doute, par inadvertance. Car autrement, il aurait mieux valu, pour ses rédacteurs, de prendre la peine de se renseigner avant d'apporter une dénégation d'un fait bien connu. Tout de même, si à l'*Union Médicale* on veut avoir une preuve entre cent, on peut consulter à la page 65 (l'Annoncement of this collège of physicians and surgeons of Ontario 1893) et l'on verra le vœu unanime du bureau médical d'Ontario qui intéressera, peut-être, qui de droit.

Nous aurons donc comme résultat de la mise en opération du Conseil, des programmes calqués sur ceux en force dans la province d'Ontario dont j'ai établi jusqu'à l'évidence, l'infériorité et la vétusté flagrante dans une correspondance précédente. L'*Union Médicale*, en défendant le système en force dans Ontario et par là même celui du prochain Conseil, nous dit encore qu'il n'est pas nécessaire de savoir, combien il se donnera de leçons sur tels ou tels sujets de médecine, le comité d'examineurs étant là pour contrôler les connaissances des candidats.

Ce n'est pas raisonner sérieusement. Ces Ecoles et Universités enseigneront ce que demandera le programme fédéral, et si on demande peu on enseignera peu, et le bagage scientifique qui sera exigible par les comités d'examineurs sera mince par le fait même, et en définitive, on aura des médecins, avec l'espace devant eux, plus arrogants que savants.

Et comme il deviendra rapidement notoire qu'on est de facile composition au bureau fédéral, les élèves aimeront mieux faire le cours d'études stipulé par lui et se présenter devant ces comités d'examens, que d'aller devant les bureaux provinciaux. Ceux-ci, s'ils ne veulent pas tomber dans l'isolement et voir les araignées établir leurs toiles aux quatre coins de leurs registres, seront forcés de calquer leur programme sur celui du conseil fédéral. retrograder vers un passé démodé, se résigner à végéter jusqu'à tomber en désuétude. Car, lorsque son programme sera descendu au niveau de celui des cliquarts du conseil fédéral, il ne lui restera plus qu'à disparaître. Et alors, l'union législative sera consommée, l'influence de la province de Québec, en matière d'éducation, aura vécu.